

Publié le 11 janvier 2019.  
Dernière modification : 1<sup>er</sup> mai 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ FRANCO-COLONIALE D'ETUDES ET DE TRAVAUX (Éts SFET) (1929-1934)

SOCIETE FRANCO-COLONIALE D'ETUDES ET DE TRAVAUX  
(Etablissements S. F. E. T.).  
(BALO, 7 janvier 1929, p. 7-8)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.  
Statuts déposés au rang des minutes de M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris.  
Siège social. — Paris, 132, boulevard Pereire.

Objet de la société. — La société a pour objet :

L'étude technique et financière d'entreprises de tous genres, en France, dans les colonies françaises ainsi qu'à l'étranger, l'exécution de tous travaux de génie civil et de construction générale, etc., soit pour le compte d'administrations publiques, soit pour le compte d'industriels ou de particuliers ;

L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation ou la vente, la prise à bail ou la location de tous locaux, terrains ou immeubles, ainsi que de tous biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Le tout tant en France qu'en tous autres pays, sans aucune restriction.

Durée de la société. — 99 années à dater du jour de sa constitution définitive.

Capital social. — Le capital social est fixé à 3.000.000 de francs divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune : dont 1.200 numérotées de 1 à 1200 dénommées actions A et 4.800 numérotées 1201 à 6000 dites actions B.

Sur ces actions, dont les droits respectifs seront définis ci-après, 600 actions A et 2.200 actions Bi, soit ensemble 2.800 actions, sont destinées à rémunérer les différents apports ainsi qu'il sera dit ci-après ; 600 actions A et 2.600 actions B, soit au total 4.200 actions, sont à souscrire en numéraire : 125 fr. sont à verser en souscrivant, le solde suivant appel du conseil d'administration.

Ce capital pourra être augmenté jusqu'à concurrence de 10.000.000 de francs par simple décision du conseil d'administration, par voie d'apports en nature ou de souscription en numéraire, par l'émission simultanée d'actions A et d'actions B, de telle sorte que la proportion entre les actions soit toujours de 1/5 d'actions A pour 4/5 d'actions B.

Les titres d'actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions A qui devront toujours être nominatives et qui ne pourront être cédées qu'avec l'autorisation du conseil d'administration et aux conditions fixées aux statuts.

Apports. — Un fonds de commerce de constructions générales et industrielles, avec bureaux d'études, de comptabilité et de direction, fonctionnant actuellement 132, boulevard Pereire à Paris, avec le bénéfice de l'obligation imposée par M. Bory à la société industrielle de protection comme conséquence d'un apport fait à cette société, de donner à bail à des conditions et prix à débattre, au besoin à dire d'experts, une

parte des locaux aux établissements commerciaux qui fonctionnent actuellement dans l'immeuble sis à Paris, boulevard Pereire, n° 132, savoir : les établissements Aqualux, et les anciens établissements Jolly, et tels qu'ils sont actuellement occupés, ainsi que tous locaux, qui seraient nécessaires à toutes sociétés ou filiales qui viendraient à être constituées ultérieurement pour la continuation et le développement desdits établissements commerciaux ;

2° Le bénéfice des références déjà obtenues de la publicité, ainsi que des négociations entamées en vue de l'obtention de commandes de travaux de construction correspondant à l'objet de la société ;

3° Le bénéfice d'un bail sur un terrain d'environ 4.000 mètres situé boulevard Pagès à l'île-Saint-Denis, servant de dépôt de matériel et de matériaux de construction ; le loyer d'avance correspondant à ce bail ;

4° Le mobilier servant à l'entreprise de construction générale et qui se trouve actuellement dans les bureaux qu'elle occupe 132, boulevard Pereire.

5° L'outillage existant actuellement sur les chantiers rétrocédés à la nouvelle société, situés à Alfortville (ponts et chaussées) ; à l'administration maritime, ainsi qu'à Paris, boulevard Kellermann (chantiers Gnome et Rhône), ainsi que les matériaux actuellement entreposés sur ces chantiers ;

6° Le bénéfice de tous travaux en cours d'exécution à compter du jour de la constitution définitive de la société.

Rémunération des apports. — 2.800 actions d'apports, dont 600 actions A et 2.200 actions B.

Année sociale. — Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Assemblée générale. — L'assemblée générale annuelle se tiendra aux jour et leu désignés par le conseil d'administration. Les convocations aux assemblées sont faites 16 jours au moins à l'avance, soit par lettres recommandées, soit par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social ; ce délai peut être réduit à 8 jours pour les assemblées convoquées extraordinairement ou sur deuxième convocation.

Dans chaque assemblée, les titulaires d'actions A ont droit à autant de fois 5 voix qu'ils possèdent d'actions et les titulaires d'actions B ont droit à autant de voix qu'ils possèdent d'actions.

Répartition des bénéfices, — Sur les bénéfices nets, il sera prélevé :

1° Cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi ;

2° Telles sommes que l'assemblée générale pourra décider sur la proposition du conseil d'administration pour la constitution d'un fonds de réserve, en vue de l'amortissement obligatoire du capital social dans le délai de 30 années.

3° La somme nécessaire pour payer à titre de premier dividende non cumulatif six pour cent aux actions sur les sommes dont elles seraient libérées et non amorties,

4° Quinze pour cent au conseil d'administration ;

5° La somme qui sera fixée chaque année par d'assemblée générale ordinaire sur la proposition du conseil d'administration pour être portés à des fonds de prévoyance et de renouvellement de matériel.

Le solde sera réparti aux actionnaires à titre de deuxième dividende à l'exception de la somme que l'assemblée générale, sur la proposition du conseil, jugera convenable de reporter à nouveau.

Administration de la société. — La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de neuf au plus.

Aux termes de l'article 28 des statuts, les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont l'importance est fixée par l'assemblée générale.

La société étant en formation, il n'a pas été dressé de bilan.

La présente insertion a pour objet l'émission des 2.600 actions de catégorie de 500 fr. nominal et la cotation éventuelle des actions de ladite société.

Le fondateur :

G. Bory,  
ancien élève de l'École polytechnique  
demeurant 132, bd Pereire, Paris (17<sup>e</sup>).

---

Société franco-coloniale d'études et de travaux  
(*Le Journal des débats*, 10 janvier 1929)

Émission de 2.600 actions B de 500 francs et cotation éventuelle de la totalité des 6.000 actions de 500 francs, formant le capital social, dont 1.200 A et 4.800 B. Le conseil est autorisé à porter le capital à 30 millions.

---

Société franco-coloniale d'études et de travaux  
(Établissements S. F. E. T.)  
(*La Journée industrielle*, 10 avril 1929)

Cette société anonyme, dont nous avons annoncé la formation dans notre numéro du 8 janvier dernier, est aujourd'hui définitivement constituée.

Rappelons qu'elle a pour objet l'étude technique et financière d'entreprises de tous genres, l'exécution de tous travaux de génie civil et de construction générale.

Le siège est à Paris, 132, boulevard Pereire.

Le capital est de 3 millions, représenté par 1.200 actions A et 4.800 actions B de 500 fr. ; sur ces actions, 600 A et 2.200 B ont été allouées à M. Georges Bory, à Paris, 132, boulevard Pereire ; ce capital pourra être porté à 10 millions.

MM. Maurice Allain <sup>1</sup>, à Paris, rue Henner, 13 ; Paul-Gustave Poullain <sup>2</sup>, à Paris, rue Ampère, 19 ; Charles Cuau <sup>3</sup>, ingénieur, à Paris, rue du Président-Mithouard, 10 ;

---

<sup>1</sup> Maurice Allain : successeur de Georges Hermenier à la présidence des Eaux et électricité de l'Indochine. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Paul-Gustave-Anatole Poullain (Yvetot, Seine-Inférieure, 10 octobre 1872-Paris XVII<sup>e</sup>, le 8 juillet 1955) : fils de Clairis Anatole Poullain, huissier, et de Marie Blanche Neufville. Marié à Elbeuf, le 3 janvier 1902, avec Gabrielle Jeanne Victorine Patau. Trois enfants, dont Germaine, Jeanne, Marie (Pont-Audemer, 13 déc. 1903-Villemonble, 25 sept. 1998), mariée avec Hubert Clément (ci-dessous). Avoué à Rouen (1922-1928), chevalier de la Légion d'honneur : Conseil juridique des offices publics d'habitations à bon marché de la ville de Paris et du département de la Seine (*JORF*, 8 août 1936, p. 8525).

<sup>3</sup> Charles Ernest Cuau (Paris X<sup>e</sup>, 21 juillet 1875-Paris XVI<sup>e</sup>, le 26 avril 1969) : ingénieur civil des mines. Recherche et captage des eaux. Construction de puits. Administrateur de la Soc. an. des fonderies et ateliers de construction du Val d'Osne. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 août 1936, p. 8216).

Maurice Manus <sup>4</sup>, ingénieur, à Paris, 25, avenue du Bois-de-Boulogne ; Pierre Mariage <sup>5</sup>, ingénieur, à Paris, rue Tronchet, 9, et Georges Bory <sup>6</sup> sont les premiers administrateurs.

---

(Archives commerciales de la France, 12 avril 1929)

PARIS. — Formation. — Soc. an. dite Soc. FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX (Établissements S. F. E. T.), 132, bd. Pereire. — 99 ans. — 3.000.000 de fr. — 25 mars 1929. — *Petites Affiches*.

---

(JORF, 24 juin 1929)

La Société franco-coloniale d'études et de travaux, ayant son siège à Paris, est, à partir du 19 juin 1929, abonnée au timbre pour 600 actions A...

---

(Cote de la Bourse et de la banque, 23 janvier 1930)

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux. — La clôture de l'exercice social a été fixée au 31 décembre au lieu du 30 juin.

---

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux  
Augmentation de capital de 3 à 6 millions  
(BALO, 21 avril 1930)

---

<sup>4</sup> Maurice Louis Manus (1890-1936) : ingénieur, neveu de Georges Hermenier. Directeur, puis administrateur de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir [encadré](#).

<sup>5</sup> Pierre Paul André Marie Mariage (Paris VI<sup>e</sup>, 30 nov. 1896-Neuilly-sur-Seine, 2 nov. 1979) : fils d'André Mariage, ingénieur E.C.P., directeur de la Compagnie générale des omnibus à Paris et fondateur de la Société de transports en commun de la région parisienne (1920). Ingénieur, sa carrière se déroule dans le giron familial : administrateur de la Société d'applications et de fabrications industrielles (mécanique) (1920), de Traitement industriel des résidus urbains (TIRU)(1922), directeur de la Société de construction et d'entretien de matériel industriel et agricole (SCEMIA) : construction de véhicules automobiles poids-lourds et de motrices pour tramways, de la Société des Transports en commun de la région toulousaine (1926), de la Société de perfectionnements et d'améliorations industriels et commerciaux (1928), de la Société industrielle de protection (avec Georges Bory : ci-dessous), de la Compagnie générale des omnibus de Paris (1931), de la STCRP (1934), de la S.I.T.A., de la Société pour le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (S.P.A.I.C.), etc. Après l'absorption de la STCRP par la RATP à la Libération, pdg de la Société pour l'industrie des transports et administrateur des Tramways de Nice et du littoral.

<sup>6</sup> Georges-Henri-Louis-Gaston Bory (Narbonne, 11 janvier 1888-Joigny, Yonne, 11 décembre 1975) : marié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 19 mai 1919, avec Denise Clément, fille de Léon Clément (associé d'Hermerier & Ce, administrateur de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine), séparés de biens (25 juillet 1932), puis divorcés. Dont Claude Louis Bory (Paris VIII<sup>e</sup>, 28 février 1920-Neuilly-sur-Seine, 29 nov. 2014), pdg des colles SADER. Remarié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 11 juillet 1944, avec Paulette Aimée Salmon. Polytechnicien, administrateur de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine, des Établissements S.I.P.E.O. (Société industrielle de protection)(équipements anti-incendie)(août 1928) (avec Hubert Clément), chevalier de la Légion d'honneur comme ingénieur de 1<sup>re</sup> classe de l'artillerie navale de réserve (*Journal officiel de la République française*, 12 octobre 1928), administrateur délégué de la Société franco-coloniale d'études et de travaux (1929), ingénieur-conseil du Syndicat des compagnies d'assurances (1933-1934), fondateur du Bureau d'économistes et ingénieurs conseils (1935).

Le conseil d'administration est composé de la manière suivante :  
MM. Allain (Maurice), 13, rue Henner, à Paris, président ;  
Bory (Georges), 11, square de Messine à Paris, administrateur délégué ;  
Poullain (Gustave), 19, rue Ampère, à Paris, administrateur, secrétaire général.  
Clément (Hubert)<sup>7</sup>, 174, rue de Courcelles, à Paris ;  
Cuau (Charles), 10, place du Président-Mithouard, à Paris ;  
Manus (Maurice), 25, avenue Foch, à Paris ;  
Mariage (Pierre), 9, rue Tronchet, à Paris.

---

AUGMENTATIONS DE CAPITAL  
Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux  
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1930)

Augmentation du capital de 3 à 6 millions par émission de 6.000 actions de 500 francs dont 1.200 dites « A » et 4.800 dites « B ».

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juillet 1930)

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux. — Ratification de l'augmentation de capital de 3 à 6 millions de francs par l'émission de 6.000 actions de 500 fr.

---

ETABLISSEMENTS S. F. E. T.  
SOCIÉTÉ FRANCO-COLONIALE D'ETUDES ET DE TRAVAUX  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000 DE FRANCS  
132, BOULEVARD PEREIRE, PARIS 17<sup>e</sup>  
(*La Loi*, 20 juin 1930)

AVIS DE CONVOCATION  
à l'assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la Société FRANCO-COLONIALE D'ETUDES ET DE TRAVAUX, dont le siège social est à Paris, 132, boulevard Pereire, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le mardi huit juillet mil neuf cent trente, à dix heures trente, au siège social.

Ordre du jour :

Régularisation de l'augmentation de capital en cours.

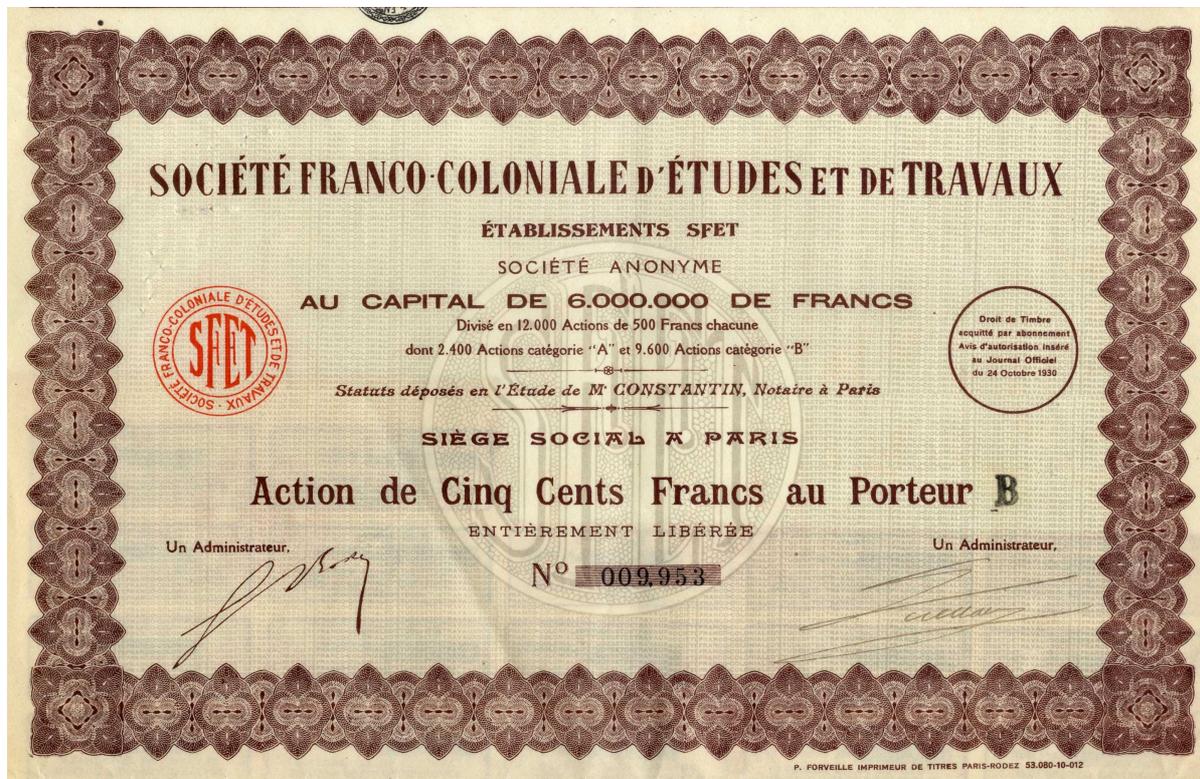
1<sup>o</sup> Vérification de la déclaration de souscription et de versement faite suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris, le dix-sept juin mil neuf cent trente ;

---

<sup>7</sup> Nicolas Hubert Clément (Paris VIII<sup>e</sup>, le 12 septembre 1903-Paris VIII<sup>e</sup>, 10 janvier 1981) : fils de Léon Clément (1860-1906), ingénieur, associé de Hermenier & Cie, Saïgon (1900), puis administrateur de la Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine. Marié à Rouen, le 14 octobre 1925, avec Germaine Jeanne Marie Poullain (ci-dessus). Dont Francine, Madeleine, Gabrielle (Hanoï, 19 août 1926-Issy-les-Moulineaux, 14 octobre 2005). Divorcé le 14 déc. 1945. Remarié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 30 avril 1946, avec Simone Louise Marie Marguerite Gromaire. Ingénieur à la Société indochinoise d'électricité, administrateur de la Société industrielle de Protection (1928) : extincteurs, et de la Société commerciale de peintures (1938).

2° Modifications des statuts qui seront la conséquence de la régularisation de l'augmentation de capital ;  
3° questions diverses.

---



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX  
ÉTABLISSEMENTS SFET  
Société anonyme  
au capital de 6.000.000 de fr.  
divisé en 12.000 actions de 500 fr. chacune  
dont 2.400 actions catégorie "A" et 9.600 catégories "B"

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 24 octobre 1930

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR B  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Georges Bory  
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Maurice Allain  
P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez

---

FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX  
(Établissements S. F. E. T.)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mai 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 2 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1930, faisant ressortir un bénéfice d'exploitation de 1 million 723.610 francs. Après déduction des frais généraux et impôts et affectation de 113.221 fr. 50 à divers amortissements, le solde bénéficiaire net s'établit à 200.283 fr. 13.

Le dividende a été fixé à 25 francs brut (contre 20 fr. l'an dernier) aux actions de capital anciennes, payable à partir du 1<sup>er</sup> juin, à raison de 21 fr. net au nominatif et 19 fr. 375 au porteur. Les actions nouvelles recevront un dividende brut de 6 fr. 55, soit net 5 fr. 50 au nominatif et 4 fr. 875 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Jean Gaulis<sup>8</sup> en qualité d'administrateur.

Au début de l'année 1930, dit le conseil dans son rapport, la société possédait un carnet de commandes de 6 millions ; les nombreuses affaires étudiées en cours d'exercice ont porté ce chiffre à plus de 12 millions à fin 1930. La clientèle pour laquelle la société exécute ces marches comprend notamment l'Administration des P. T. T., les Ponts et Chaussées, le Service immobilier des Chemins de fer de l'État ; il en résulte que, malgré la crise industrielle qui atteint la majorité des affaires, l'activité de la société se trouve largement alimentée par les marchés en cours.

---

120 TERRASSIERS EN GRÈVE À ANTONY  
(*L'Humanité*, 15 août 1931)

La Société Franco-Coloniale d'études et de travaux publics, ayant son siège 132, boulevard Pereire, à Paris, occupait 120 terrassiers à Antony, pour le curage de la Bièvre. Parmi ces 120 terrassiers, les trois quarts sont des camarades de main-d'œuvre étrangère.

Samedi dernier, notre syndicat unitaire des terrassiers organisait une réunion de tous ces ouvriers afin de les inciter à s'organiser pour conquérir de meilleures conditions de travail et de salaires.

Quelques adhésions furent enregistrées au syndicat.

Le « singe » eut vent de l'effervescence qui régnait parmi ses ouvriers. Et, mercredi matin, brutalement, il avisait 15 camarades qu'ils devaient prendre leur compte.

Mais les ouvriers comprirent, et, le soir, à 16 heures, tous débrayaient, les organisés comme les inorganisés.

Jeudi matin, après avoir nommé une délégation, ils mandataient celle-ci pour imposer au patron la reprise de tout le personnel.

Le soir même, le « singe » réglait tout le monde.

Le mouvement continue. Réunis, les grévistes ont décidé de le poursuivre jusqu'à réintégration de l'ensemble des copains.

Le syndicat unitaire alerte donc les travailleurs des autres chantiers et; plus particulièrement, les chômeurs.

Lundi matin, avec l'ensemble des grévistes, ils sont convoqués sur le chantier d'Antony pour participer aux piquets de grève.

---

<sup>8</sup> Jean Eugène Frédéric Gaulis : Né à Cannes, le 30 juillet 1895. Fils d'Alfred Gaulis, ingénieur originaire de Lausanne, et de Eugenia Perret, 28 ans. Marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 4 juillet 1927, avec Francine Van Den Burgh. Enf. : Isabelle et Jean-François. Ingénieur. Administrateur de l'Union électrique rurale (1928-1943). Son représentant à l'Union électrique indochinoise (Unedi). En outre administrateur de la Franco-Coloniale d'études et de travaux (SFET)(1931), des Usines Dior (1934-1935) et de la Société nouvelle de la soie de verre « Isover » (1937). Domicilié en 1955 à Gressey (Seine-et-Oise) et à Lausanne.

Que chômeurs et grévistes réalisent ainsi leur front unique de lutte. Et la S. F. E. T. devra céder.

---

CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE L'INDOCHINE À HANOÏ  
SÉANCE DU 9 décembre 1931  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1931)

.....

40° Instance [Descours et Cabaud](#) contre gouvernement général de l'Indochine.

Est donné acte à la Société Descours et Cabaud des réserves qu'elle a faites de se pourvoir contre la décision du Conseil de céans en date du 7 octobre 1931.

Sont désignés comme experts à l'effet de procéder à l'expertise ordonnée par la décision du Conseil de céans du 7 octobre 1931 : 1°) M. Gabriel, chef d'escadron d'artillerie coloniale à Hanoï, choisi par le Gouvernement général de l'Indochine ; 2°) M. de Marteau <sup>9</sup>, ingénieur, directeur de la Société franco coloniale d'études et de travaux à Hanoi ; 3°) M. Fraysse, entrepreneur, tiers expert commis par le Conseil.

.....

---

CONSEIL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DE L'INDOCHINE À HANOÏ  
SÉANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 1932  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1932)

24° Instance [Descours et Cabaud](#) contre gouvernement général de l'Indochine.

(Demande de délai supplémentaire pour le dépôt du rapport d'expertise) : par décision du conseil du contentieux administratif de Hanoï en date du 10 février 1932 accordé pour le dépôt de leur rapport à MM. Gabriel, chef d'escadron d'artillerie coloniale, de Marteau, ingénieur, directeur de la Société franco-coloniale d'études et de travaux, et Fraysse, entrepreneur, experts dans l'instance Descours et Cabaud contre Gouvernement Général de l'Indochine, une prolongation de délai allant jusqu'au 15 avril 1932.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1932, p. 2, col. 2)

Adjudication. — Jeudi, 19 mai 1932, à 9 heures, a eu lieu aux Postes et Télégraphes à Hanoï, l'adjudication pour la fourniture des poteaux en ciment armé.

Résultats :

MM. Aviat 15.800 p.

Stacindo 16.800 p.

Constantis 17.300 p.

Société de dragages et de travaux publics 18.504 p.

Grands Travaux d'Extrême-Orient 18.300 p.

Thai Lai dit Tran van Tu 39 900 p

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux 14 272 p.

---

<sup>9</sup> [Gustave Demarteau](#) : soi-disant ingénieur des mines, escroc international.

Ces derniers ont été déclarés adjudicataires provisoires.

---

#### TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

La Société franco-coloniale d'études et de travaux a été déclarée adjudicataire de poteaux en ciment armé pour les P. T. T. au prix de 14.272 piastres ; M. Aviat\* demandait 15.800 p., la Stacindo\* 16.800, les Grands Travaux d'E.-O. 18.300 p. et la société de Dragages 18.504 piastres.

---

Tribunal mixte de commerce de Hanoï  
Audience de vacation du samedi 9 juillet 1932  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1932)

.....  
À la requête de M<sup>e</sup> Larre, se présentant au nom de la Société Descours et Cabaud pour obtenir la résolution de la vente, à raison de défaut de paiement, de fers représentant une somme de 166.900 piastres à la Société française et coloniale d'études et de travaux, le tribunal adjuge les conclusions au demandeur et désigné M. Fraysse, ingénieur, pour apprécier le matériel livré et qui se trouve actuellement sur les chantiers de la société.

---

Résultats d'adjudications  
(*La Journée industrielle*, 15 novembre 1932, p. 7, col. 5)

— Service de la T. S. F. — 4 novembre — Construction, au centre de Pontoise, d'un atelier magasin et de 2 pavillons d'habitation Adj : Lot 1: maçonnerie, béton armé. canalisations, Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux, 132, bd Pereire, à Paris (17<sup>e</sup>) : rabais 52,30 %. — Lot 2 : charpente, menuiserie, Société d'ébénisterie et de menuiserie de Suresnes, 7, rue Étienne-Dolet, Suresnes ; rabais 50,30 %. — Lot 3: serrurerie, quincaillerie : non adjugé; rabais minimum non atteint. — Lot 4 : couverture, plomberie. MM. L. Mathieu et Cie, 34, rue des Archives, Paris ; rabais 41,15 %. — Lot 5 : carrelage et revêtements, M. Ph. Spalart, 77, rue La-Fayette, Paris ; rabais 45 %. — Lot 6 : peinture, vitrerie. MM. Desnes et Abello, 38, rue Pradier, Paris ; rabais 45,60 %.

---

*Annuaire complet de toute l'Indochine*, 1933 : juste un n° de téléphone.

---

(*La Dépêche coloniale*, 13 juillet 1933)

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux, — Assemblées ordinaire et extraordinaire, le 22 juillet, 11 heures, boulevard Pereire, 132

---

(*La Dépêche coloniale*, 28 juillet 1933)

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux établissements (S. F. E. T.). — Les comptes de l'exercice 1932 font ressortir un bénéfice brut d'exploitation de 988.243 fr. Après déduction des frais généraux, charges diverses et affectation de 748 628 fr. aux provisions et amortissements, le bilan se solde par une perte de 1.361.624 fr.

---

#### Faillites

Société Franco-Coloniale d'Etudes et de Travaux.

(*Cote de la Bourse et de la banque* et autres périodiques, 23 août 1934)

Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 21 août 1934. Ouverture 28 juillet 1934. Juge-commissaire, M. Diolé, syndic provisoire, M. Omniès, 48, rue Monsieur-le-Prince.

---

Vœu relatif à l'électrification du Delta.

(Conseil des intérêts français, économique et financiers du Tonkin, novembre 1934)

.....  
M. DAURELLE. — [...] La [[Société indochinoise d'électricité](#)] a créé une filiale qui a fait un appel d'offres ici, parmi les entrepreneurs ; mais cet appel d'offres n'a pas eu de suite et la société a fait elle-même tous les poteaux nécessaires pour le Delta. C'était cependant des travaux qui auraient fort bien pu être faits par des entreprises locales. Et on a appris plus tard que, trois mois avant l'appel d'offres, le matériel était déjà commandé par la société en question qui était composée de membres du conseil d'administration de la S.I.E. J'ai en mains le dossier qui a été publié par l'étude Coueslant <sup>10</sup> à Haïphong. La société a été montée par MM. BORY et MANUS, gendre et neveu du président du conseil d'administration de la S.I.E. <sup>11</sup>.

Nos protestations ici n'ont servi à rien.

J'ai essayé, à la demande de quelques entrepreneurs, d'attirer l'attention et, tout de même, la S.I.E a pris quelques mesures ; on a fait passer le bénéfice de cette société à une entreprise qui était encore une sous-filiale et a été gérée de la manière que vous exposait tout à l'heure notre collègue JOSEPH, par une personne dont il nous a indiqué l'actuelle retraite.

On est en droit de faire quelque chose là-dessus.

.....

---

---

<sup>10</sup> Jean Coueslant : fils du directeur de l'*Avenir de l'Orne*. Blessé de guerre en 1915. Muté au Tonkin en 1916. Avocat à Haïphong. Entré en 1937 à la Banque de l'Indochine qu'il représenta au conseil d'une dizaine de sociétés. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Diptyque (maison de senteurs).

<sup>11</sup> Plus exactement de l'ancien président, Georges Hermenier (1859-1930).